

Association « Les amis de l'Atelier du grand large »  
5 rue Jean Macé , 49130 Les Ponts de cé  
Tel : 06 44 91 43 78 Courriel : [alain@atelierdugrandlarge.fr](mailto:alain@atelierdugrandlarge.fr)  
Site internet : [www.atelierdugrandlarge.fr](http://www.atelierdugrandlarge.fr)

## Week - end Raku sept. 2024

**Fabrication des objets Dimanche 8 puis Cuissons les Samedi 21 & Dimanche 22 septembre 2024  
soit : 3 journées entre 9h. et 18h.**

### Au programme :

- Fabrication d' objets en argile spécifique »raku « à l'atelier, entre 9h. et 18h.  
Vous y réaliserez un certain nombre d'oeuvres pour des cuissons successives.
- Dans les jours qui suivent, séchage et cuisson en dégourdi des objets par mes soins.
- Lors du week-end de cuissons, vous procéderez aux différentes opérations de paraffinage , d'émaillage, de cuisson, d'enfumage / tressaillage.
- A l'issue du week-end vous repartirez avec vos œuvres terminées.
- Pique-nique sur place, chacun apportant son panier repas. (possibilité de réchauffer les plats au micro-ondes à l'atelier).

Participation forfaitaire : 125 €uros à régler lors de l'inscription\*. Le forfait comprend les matières premières et matériels mis à votre disposition ainsi que l'énergie de cuisson.  
Toute inscription implique également votre adhésion annuelle à l'association, soit 10 €uros\*, ainsi que l'approbation de la Charte de l'adhérent ( au dos de ce document).  
NB : le nombre de participants est limité à 10 personnes. En cas d'intempéries, le week-end pourra être reporté.

Alain Vienney - céramiste

**Le « raku »**, est né dans le Japon du XVIème siècle. Il consiste à cuire aux environs de 1000°C un objet émaillé, à le défourner à cette température pour le placer dans un récipient d'enfumage contenant de la sciure de bois ou tout autres végétaux secs. Conséquence : une réaction forte de l'émail à l'oxyde de carbone. Après un court instant, l'objet est à nouveau saisi avec de grandes pinces et plongé dans de l'eau froide. Le choc thermique provoque un tressaillage de l'émail, des irisations,... et de surprenants résultats !

Réponse par retour souhaitée

.....

### **Bulletin d'inscription : Raku**

Dates retenues : .....

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Téléphone :.....Courriel :

.....

Date : Signature :

Participation forfaitaire au stage Raku : 125 €uros\*

Adhésion annuelle à l'Association « les Amis de l'Atelier du grand large » : 10 €uros.\*

\* possibilité de règlement par chèque bancaire, chèque-vacances ou virement à notre compte.

### **1 – ECOLE DE POTERIE**

« l'Atelier du grand large – Ecole de poterie » est géré par l'association « les Amis de l'Atelier du grand large » et occupe les locaux municipaux sis 5 rue Jean Macé 49130 Les Ponts-de-cé.

Les stagiaires utilisent les matériels et outils mis à disposition par Monsieur Vienney.

**C'est une école : les cours / stages / événements sont collectifs et suivent un programme précis.**

### **2 – MAITRE DE STAGE**

Pour assurer la réalisation effective de ses activités d'enseignement, l'association fait appel à un céramiste professionnel, Alain Vienney, Maître de stage.

Il propose les programmes en concertation avec le Bureau de l'association pour les cours collectifs à l'année, les stages ponctuels, les événements céramiques. Il anime leur mise en œuvre avec le soutien logistique des adhérents afin que les talents de chacun puissent s'exprimer au contact de l'argile.

**Une rencontre avec Alain Vienney est indispensable avant de s'inscrire et s'engager pour les cours.**

### **3 – ADHESION**

L'adhésion à l'association est obligatoire. **La carte d'adhérent est valable un an à compter du 1er septembre.** Elle est remise à toute personne s'étant acquittée de son montant. Elle permet de soutenir les buts de l'association et de s'inscrire aux différentes activités proposées .

### **4 - ENGAGEMENT**

Les activités, cours, stages ou événements céramiques divers sont fondés sur **un engagement collectif et réciproque** Ainsi chaque adhérent est convié à participer aux débats et décisions de l'Assemblée Générale (AG en janvier). Il est également invité à donner du temps pour porter des projets ou administrer l'association.

**Ainsi les élèves stagiaires seront sollicités pour préparer, mettre en place et participer aux Journées des Métiers d'art (1er week-end d'avril) , leur participation ne se résumant pas à la seule pratique d'une activité hebdomadaire.**

### **5 – HYGIENE ET SECURITE**

Chaque élève doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de tenue de propreté des locaux et matériels.

**A chaque fin de séance de travail, il veillera à nettoyer soigneusement puis à ranger les outillages mis à disposition.**

### **6 – ANNULATIONS ET ABSENCES**

L'élève s'engage à une assiduité et ponctualité.

Si une séance ou un stage ne peut avoir lieu au jour prévu (conditions météorologiques défavorables pour le raku, par exemple) il sera reporté à une date ultérieure mais ne pourra faire l'objet d'un remboursement (éventuellement, un avoir pour un prochain stage).

**7 – N.B. :** La présente Charte fera foi, si un désaccord survenait entre l'association et un ou plusieurs adhérents.

Nom et Prénom :

Signature du stagiaire

Précédée de « lu et approuvé »

Date :

Montant de l'adhésion à l'association des Amis de l'Atelier du grand large :

10 € pour une adhésion simple

20 € pour une adhésion de soutien